



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

4 NOVEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé

Marie Tanguay

Diane Blais

Chantal Godin

Jocelyn Lapointe

Absence justifiée :

Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2019
4. FINANCES
 - 4.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T3
 - 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'OCTOBRE
 - 4.3 COMPTES
 - 4.4 LISTE DES TAXES À RECEVOIR
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (HXX-001)
 - 5.2 DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2020, 2021 ET 2022 (F19-005)
 - 5.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019
 - 5.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2019-2020 (VXX-009)
 - 5.5 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (S19-001)
 - 5.6 CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (S19-001)
 - 5.7 MISE EN PLACE DU SYSTÈME CITAM D'ALERTE À LA POPULATION (S19-004)
 - 5.8 MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS EN FAVEURS DES AINÉS – VOLET 2
 - 5.9 TRANSACTION IMMOBILIÈRE ET SERVITUDE POUR ÉGOUT PLUVIAL, LOTS # 3 476 796 ET 3 476 797 SUR LA RUE PRINCIPALE OUEST (J19-009)
 - 5.10 MANDAT D'INGÉNIEURIE, PROBLÉMATIQUES AU NIVEAU DES EXUTOIRES PLUVIAUX AU FLEUVE ET DE LA COLORATION DE L'EAU DISTRIBUÉE (Q19-004 ET E19-005)
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, 45, RUE DE L'ANSE, LOT # 6 134 072
 - 6.2 DÉROGATION MINEURE, 8, RUE MORIN, LOT # 3 476 995
 - 6.3 DÉROGATION MINEURE, 198, BOUL. BLAIS EST, LOT # 5 738 096
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS POUR LE SERVICE DE VOIRIE
 - 8.2 ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME AUDIO POUR LE CENTRE DE LOISIRS
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB ÉTOILE D'OR
 - 9.2 AUTORISATION DE PASSAGE, RELAIS À VÉLO ALDO DESCHÊNES
10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.



N° de résolution
2019-156



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2019-157

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES, T3

Dépôt par le directeur général et selon l'article 176.4 du *Code municipal* de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2019. Une copie a été distribuée au maire et à chacun des conseillers.

2019-158

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER l'état comparatif tel que présenté.

ADOPTÉE

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE D'OCTOBRE

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 31 octobre.

2019-159

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

ADOPTÉE

4.3 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2019-160

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant	
Hydro-Québec	pompage Peupliers	697.13	
	usine traitement eau	1 973.21	
	centre de loisirs	415.79	3 086.13
Telus	téléphone		560.78
MRC de Montmagny	collecte sélective septembre		1 438.20
Avantis coopérative	quincaillerie		885.48
Receveur général du Canada	DAS octobre		2 459.64
Revenu Québec	DAS octobre		6 198.99
Retraite Québec	octobre		728.00
Spécialité de moteurs Berthier	scie		700.95
Xerox	photocopieur	550.73	
	fourniture de bureau	251.09	801.82



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Postes Canada	journal nettoyage réseau	161.30	
Aréo-Feu	bunker	2 004.07	
Jacques Caron	produits entretien	326.92	
Signalisation Lévis Inc.	signalisation	1 432.82	
Tremblay Bois, avocats	divers dossiers	7 307.89	
Propane GRG	garage municipal	345.90	
	caserne	254.84	600.74
Poêles à bois Blais	réparation foyer		166.71
Extincteurs Montmagny	vérification extincteurs		420.17
Pneus André Ouellet	crevaisson tracteur		186.31
Ferme Horticole Lajoie	arbres		160.94
MDM Publicité	chandails terrain de jeu		282.16
Pétrole Montmagny Inc.	diesel génératrice		820.70
Centre horticole Beau Site	arbres		2 311.81
Services Matrec	août		9286.07
Concassés du Cap	roll off		571.66
Richard Galibois	souper bénéfique Maison La Frontière		120.00
Régie l'Islet Montmagny	aout, septembre		5 391.60
Impressions Credo	impression journal 3 mois		2 582.63
Entreprises FM Roy Inc.	débroussaillage des rues		3 909.15
Auvent MC Inc.	réparation portique bureau		114.98
EMRN	courroies		123.60
H2O enviro Inc.	recherche entrée eau Caisse		251.51
Raymond Chabot Grant Thornton	comptable		51.74
Martin Turgeon	sécurité civile		48.02
GSI Environnement	compost		1 789.84
Bell mobilité	cellulaire		102.25
Service de réparation JP Inc.	location tracteur	5 748.75	
	soudure rue des Peupliers	163.83	5 912.58
Eurofins Environnex	eaux usées	124.17	
	eau potable	90.83	215.00
Métal LPL Enr	réparation roll-off		33.11
Entreprises JRMorin	nivellement rue Pierre-Lavallée		862.31
Real Huot Inc.	manomètre pression statique	338.89	
	réparation borne fontaine	239.21	578.10
Service incendie	octobre		1 814.81

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 64 986,68 \$

Martin Turgeon

4.4 LISTE DES TAXES À RECEVOIR

La liste des taxes à recevoir est la suivante :

2019	174 910.32 \$
2018	7 716.56 \$
Solde créditeur 2019	- 6 906.58 \$
Pour un total de	175 720.30 \$

2019-161

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'EXPÉDIER un avis de rappel à tous les propriétaires concernés;

D'AUTORISER la direction générale à procéder au remboursement des soldes créditeurs.

ADOPTÉE

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSION – CONTRATS

5.1 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL (HXX-001)

Les membres du conseil municipal déposent chacun leur formule de déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2019-162



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

5.2 DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2020, 2021 ET 2022 (F19-005)

Le nouveau rôle d'évaluation de la municipalité de Berthier-sur-Mer a été déposé au bureau du directeur général le 25 octobre dernier par l'évaluateur de la MRC de Montmagny, Carl Provencher É.A..

La valeur imposable du rôle triennal est passée à 259 755 400 \$ par rapport à 249 452 600 \$ pour l'exercice 2017 à 2019. Le nombre total de logements est passé de 916 à 972.

Un avis public sera publié dans l'édition du journal l'Oie Blanche du 6 novembre 2019 et a été affiché aux endroits désignés pour la Municipalité.

2019-163

5.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal sont conviés à une séance extraordinaire du conseil municipal le 25 novembre 2019 à 15 h au bureau municipal situé au 5, rue du Couvent. Le seul sujet de cette séance sera l'octroi du prêt 18065-10.

2019-164

5.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2019-2020 (VXX-009)

Résultats des soumissions pour le déneigement des stationnements des édifices municipaux 2019-2020. L'appel d'offres pour ce projet de moins de 25 000 \$ a été fait sur invitation et les résultats sont :

Forfait Rosmar :	11 300 \$
Ferme Galibois :	16 500 \$

Le bordereau de soumission est basé sur des taux unitaires, selon les quantités estimées.

2019-165

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, Forfait Rosmar;

DE MANDATER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à signer, au nom de la Municipalité, les documents contractuels et à procéder au paiement des travaux.

ADOPTÉE

5.5 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (S19-001)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3)*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité civile de la municipalité est celui indiqué dans le plan de sécurité civile en commun (PMSCC) à l'annexe de la municipalité;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

N° de résolution
ou annotation

2019-166

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Daniel Samson, chargé de projet à la MRC de Montmagny;

DE NOMMER la MRC de Montmagny, sur facturation, responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

ADOPTÉ

5.6 CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (S19-001)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité civile de la municipalité est celui indiqué dans le plan de sécurité civile en commun (PMSCC) à l'annexe de la municipalité;

2019-167

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

DE NOMMER le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon à titre de Coordonnateur municipal de la sécurité civile et la secrétaire-trésorière adjointe Isabelle Mercier comme substitut;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ

5.7 MISE EN PLACE DU SYSTÈME CITAM D'ALERTE À LA POPULATION (S19-004)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* précise qu'une municipalité locale doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser sa population;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues pour les systèmes d'alerte de masse Telmatik et CITAM;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé par le volet 2 du programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres;

2019-168

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise CITAM au montant d'environ 2 500 \$ pour la mise en place initiale du système et des frais variables annuels d'environ 550 \$ selon le nombre d'alertes déclenchées;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de service.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2019-169

2019-170

2019-171



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
**5.8 MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES
PLANS EN FAVEURS DES AÎNÉS – VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à la démarche collective ont procédé en 2018 à la mise à jour de leur politique et de leur plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé en 2018 à la mise à jour de sa politique et de son plan d'action en faveur des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer autorise et participe à la demande collective de Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés et que les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

**5.9 TRANSACTION IMMOBILIÈRE ET SERVITUDE POUR ÉGOUT PLUVIAL LOTS #
3 476 796 ET # 3 476 797 SUR LA RUE PRINCIPALE OUEST (J19-009)**

CONSIDÉRANT QU'une partie des infrastructures municipales d'évacuation des eaux pluviales de la Municipalité dans sur la rue Principale Ouest sont situées sur une parcelle adjacente aux lots # 3 476 796 et # 3 476 797;

CONSIDÉRANT QUE ladite parcelle n'a pas été relevée lors de la rénovation cadastrale, mais qu'elle appartiendrait à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots adjacents ont procédé à l'entretien de la parcelle depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la propriété située à l'ouest vient d'être vendue et qu'il s'avère nécessaire de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est prête à céder la parcelle de terrain aux propriétaires adjacents en échange d'une servitude d'entretien et d'accès en faveur de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le directeur-général à entreprendre avec les propriétaire concernés les démarches relatives à la cession de la parcelle et l'obtention d'une servitude.

ADOPTÉ

**5.10 MANDAT D'INGÉNIERIE, PROBLÉMATIQUE AU NIVEAU DES
EXUTOIRES PLUVIAUX AU FLEUVE ET DE LA COLORATION DE L'EAU
DISTRIBUÉE (Q19-004 ET E19-005)**

CONSIDÉRANT QUE la complexité des deux projets, nous donnerons le mandat sur une base horaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services et les taux horaire présentés par l'entreprise EMS le 25 octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le mandat à la firme EMS, les estimés initiaux sont de 10 000 \$ pour la problématique de coloration de l'eau et de 15 000 \$ pour le problème d'écoulement des égout pluviaux dans le secteur du chemin du Fleuve.

ADOPTÉ



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

6 URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, 45, RUE DE L'ANSE, LOT # 6 134 072

Le propriétaire désire remplacer sa remise par celle qui était auparavant en place au 47, rue de l'Anse (une résidence qui sera démolie), le propriétaire demande également l'autorisation d'installer un SPA en cour avant. Bien que la plupart des remises du secteur de l'Anse soient en cour avant, l'article 11.5.2 du règlement de zonage précise: [...] les remises [...] doivent être localisées dans les cours latérales ou dans les cours arrière. Le règlement de zonage précise également à l'article 3.1.5.3 que les SPAS ne peuvent être localisés en cour avant.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni une lettre de justification et un plan de localisation de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du Comité d'urbanisme du 1^{er} octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec les conditions suivantes :

- Demander au propriétaire de remplacer le revêtement de la remise pour l'agencer à la résidence principale;
- D'autoriser la dérogation, si le nouveau cabanon est à 1 m de la ligne mitoyenne. De plus, par rapport à la ligne de propriété avant, la construction doit aussi être minimalement située à égalité avec le cabanon du voisin immédiat (43, de l'Anse).

2019-172

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet selon les recommandations émises par le comité d'urbanisme.

ADOPTÉE

6.2 DÉROGATION MINEURE, 8, RUE MORIN, LOT # 3 476 995

Le propriétaire désire construire un vestibule d'entrée empiétant dans la marge latérale. Il s'agit d'un terrain d'angle et la marge latérale minimale du côté de la rue est de 7 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le projet s'agence très bien au bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 1^{er} octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2019-173

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet avec un marge latérale côté rue réduite à 6,07 m.

ADOPTÉE

6.3 DÉROGATION MINEURE, 198, BOUL. BLAIS EST, LOT # 5 738 096

Construction d'un garage en cour arrière, l'article 5.5.3.1 du règlement de zonage précise que la superficie maximale autorisée pour des bâtiments accessoires isolés est de 85 m² et de 70 m² pour un seul bâtiment. De plus, la hauteur maximale des murs doit être de 2,75 m. Le projet proposé à une superficie de 84,54 m² et une hauteur de mur de 3,66 m (12 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 1^{er} octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec les conditions suivantes :

- Aviser le propriétaire qu'il s'agira du seul bâtiment accessoire isolé accepté sur le terrain;
- Exiger que le style et les matériaux du garage soient similaires à ceux de la résidence;
- La hauteur du garage ne devra en aucun temps dépasser celle de la maison;
- La hauteur des murs devra être réduite à 10 pieds maximum;

CONSIDÉRANT QUE le voisin arrière est une terre en culture et que le bâtiment situé à l'ouest est une grange;

2019-174

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossée ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet avec les conditions émises par le CCU.



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
ADOPTÉE

7. RAPPORTS DES COMITÉS

- La conseillère Claire Bossé mentionne qu'un comité d'embellissement sera mis en place en 2020 et invite les citoyens intéressés à y participer.
- Le conseiller Jocelyn Lapointe remercie les membres de l'équipe de journal *Le Berthelais* pour le travail effectué pour sa refonte et sa publication en 2019.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DIVERS POUR LE SERVICE DE VOIRIE

Achat d'une scie mécanique et ses accessoires, d'accessoires pour la réparation des poteaux incendie et de pièces d'acier pour la réparation des conteneurs à déchets.

2019-175

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER les différents achats pour un total d'environ 1 260 \$, taxes incluses.
ADOPTÉE

8.2 ACHAT D'UN NOUVEAU SYSTÈME AUDIO POUR LE CENTRE DES LOISIRS

Achat d'un amplificateur pour remplacer l'amplificateur défectueux, d'un amplificateur additionnel pour la musique extérieure, de deux haut-parleurs, de câblage et du service d'installation selon la soumission préparée par l'Entreprise Tardif Électronique Inc.

2019-176

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER l'achat de d'équipement audio pour un montant de 1 385 \$ plus les taxes applicables.
ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB ÉTOILE D'OR

Le Club Étoile d'Or de Berthier-sur-Mer sollicite la Municipalité pour une aide financière pour ses activités. La maison Lambert-Bélanger exige, en entretien général, pour les taxes, les assurances et le chauffage, des frais annuels d'environ 15 000 \$. Le club offre des services aux aînés de la Municipalité lors de différentes activités sociales, culturelles et récréatives.

2019-177

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCORDER une subvention de 1 500 \$ au Club Étoile d'Or pour l'année 2020.
ADOPTÉE

9.2 AUTORISATION DE PASSAGE, RELAIS À VÉLO ALDO DESCHÊNES

Le Relais à Vélo Aldo Deschênes consiste à franchir les 300 kilomètres séparant Lévis et Rimouski afin d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer. L'an prochain, l'événement se déroulera le 13 juin 2020.

2019-178

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCORDER le passage du Relai à vélo Aldo Deschênes.
ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 19 h 39.

Président :

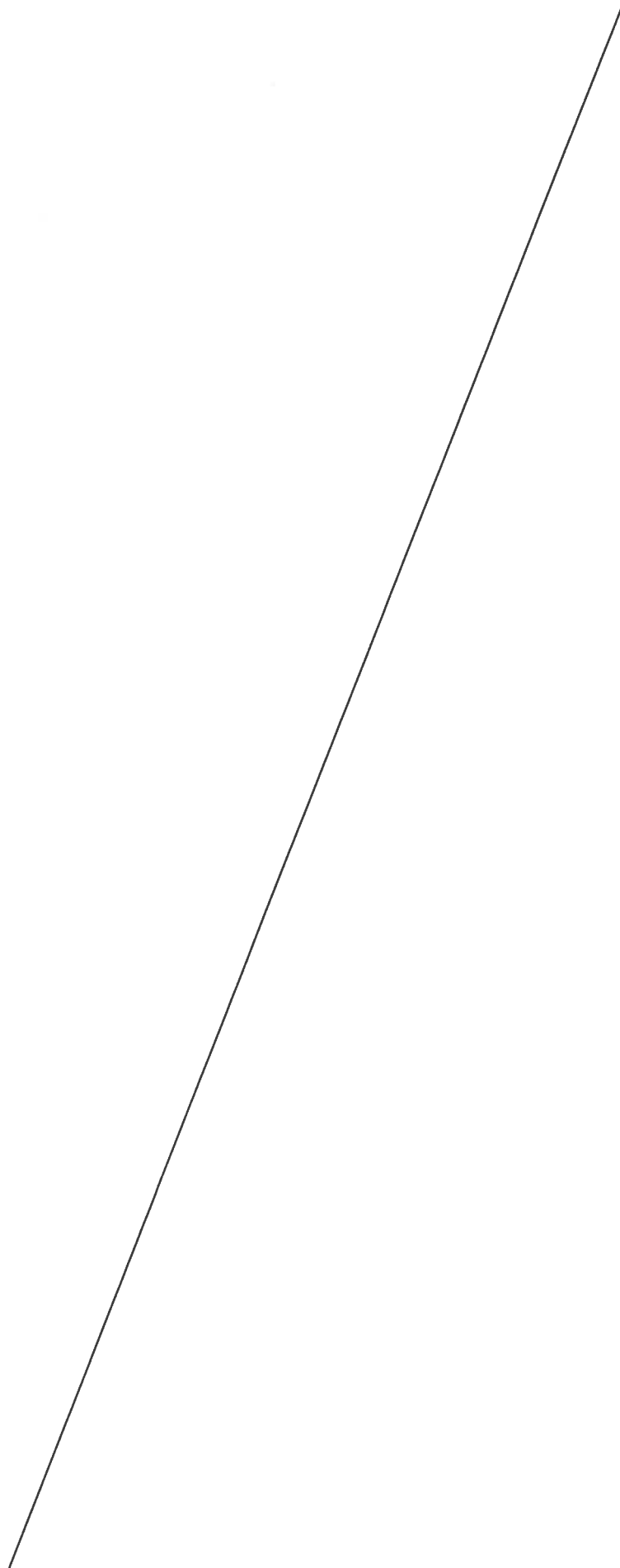
Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide